



**Pôle emploi et Provale s'associent pour améliorer l'insertion et la réorientation des joueurs et joueuses de rugby**

Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, et Robins Tchale Watchou, président de Provale, ont renouvelé le samedi 2 juin la convention nationale de partenariat en faveur de l'insertion dans l'emploi des joueurs et joueuses de rugby professionnels durant leur carrière sportive ou à l'issue de celle-ci.

L'objectif premier de cet accord est de renforcer la lisibilité et la complémentarité des offres de services des deux structures, au plus près des besoins des sportifs professionnels.

Les partenaires s'attacheront également à faire la promotion d'initiatives numériques à disposition des joueurs et joueuses pour faciliter leur reprise d'activité : services disponibles sur [emploi-store.fr](http://emploi-store.fr), innovations dans le champ du digital...

Provale propose des mesures pour favoriser l'accès à l'emploi des joueurs compte tenu des carrières de plus en plus courtes.

Le partenariat innovant et renforcé avec le Pôle emploi donnera plus de visibilité aux joueurs dès qu'ils ne sont plus sous contrat. Ce soutien leur permettra ainsi de rebondir efficacement sur le marché de l'emploi.

La précédente convention (2015-2017), signée le 1er septembre 2015, avait permis de mettre en œuvre une coopération entre les deux structures afin d'accompagner efficacement les joueurs de rugby professionnels dans leurs parcours d'insertion ou de reconversion.

**Provale** négocie pour les joueurs la convention collective du rugby professionnel (CCRP) et a également pour mission d'accompagner les sportifs dans leurs projets de formation, de reconversion et de retour à l'emploi

Contact presse

Laurence Ingargiola

Responsable du Service Communication Pôle emploi Occitanie

Tél : 06 64 50 35 41 - Mail : [laurence.ingargiola@pole-emploi.fr](mailto:laurence.ingargiola@pole-emploi.fr)

Marie Averland

Responsable communication et partenariat de Provale

Tel : 06 88 40 88 14 – Mail : [communication@provale.fr](mailto:communication@provale.fr)